

Une sélection de quelques ressources utiles sur le site académique (à la date du 11 octobre 2016)

Onglet « Orientation »

- « Politique et chiffres »

On y trouve la circulaire « orientation-affectation » du 14 mars 2016

Cette circulaire réaffirme que « les procédures sont au service d'un processus d'accompagnement des élèves sur l'ensemble de leur scolarité afin de les aider dans leurs choix d'orientation ». Il s'agit notamment du redoublement exceptionnel (« maintien dans la classe d'origine »), de l'orientation choisie par la famille, des parcours passerelles, etc.

- « Parcours Avenir »

À compter de la rentrée 2015, le parcours Avenir (*parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel*) est mis en place pour tous les élèves du secondaire.

- « Liaison lycée-enseignement supérieur »

L'académie de Lyon inscrit son projet dans le cadre des objectifs nationaux formulés dans la loi pour la refondation de l'école :

- conduire 50 % d'une classe d'âge à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur,
- établir un continuum de formation de « bac-3 » à « bac+3 ».

L'axe 2 du projet académique est de favoriser la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours scolaires afin d'éviter les moments de rupture. Pour installer une liaison du lycée à l'enseignement supérieur, l'académie a signé avec les universités une charte d'engagement « pour une meilleure articulation de la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies ».

La circulaire académique « bac -3 / bac +3 » du 7 avril 2015 présente notamment les dispositifs suivants :

- Dispositif législatif pour les meilleurs bacheliers

En application de l'article L.612-3-1 du code de l'Education, le décret n°2015-242 du 02 mars 2015 fixe, pour 2015, à 10 % le pourcentage des meilleurs élèves par filière de chaque lycée qui, au vu de leurs résultats au baccalauréat, bénéficieront d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée. Ce dispositif national s'applique à l'entrée en STS, CPGE, IUT et DCG. Une circulaire académique spécifique fixera les modalités de mise en application de ce décret.

- Ouverture sociale des CPGE

« Conformément à la circulaire 2011-0001 du 28 mars 2011, je vous rappelle que l'objectif de 30 % d'étudiants boursiers en CPGE s'impose à tous les établissements et pour chaque grande filière de formation. Même si ce taux croît dans les lycées publics de notre académie, il reste toujours en deçà de l'objectif fixé. Il faut tout mettre en œuvre pour l'atteindre tant dans les lycées d'origine, en incitant les élèves à se porter candidats, que dans les formations d'accueil lors des commissions de classement, en accordant une attention particulière aux demandes des candidats boursiers. Il convient de les aider à surmonter les obstacles, psychologiques ou culturels, qui les conduisent à ne pas s'autoriser la voie de réussite que représente une CPGE. La procédure Admission Post-Bac fournit une liste récapitulative des candidats faisant état de la mention « boursier » de l'enseignement secondaire et des résultats de la simulation de droit de bourse de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, l'objectif d'une meilleure intégration dans les CPGE peut prendre appui sur des dispositifs de liaison lycées - enseignement supérieur labellisés « Cordées de la réussite » (voir ci-dessous).

- Les internats de la réussite

Les internats de la réussite pour tous ont pour objectif de favoriser l'accueil et la scolarisation des élèves et d'offrir un cadre favorable à la poursuite d'études. Pour la rentrée 2015, seules les demandes des élèves susceptibles de tirer le meilleur profit de l'internat pour répondre à un besoin d'accompagnement scolaire et/ou de cadre structuré favorable à la poursuite d'études feront l'objet d'un dossier d'intention.

Six lycées participent cette année à l'accueil des élèves de CPGE dans le cadre des internats de la réussite pour tous. Sont concernés les élèves :

- de milieux défavorisés qui résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire ;
- issus du monde rural ;
- issus de familles moins modestes mais confrontées à des difficultés susceptibles de compromettre leur scolarité.

Les candidats se déclarant satisfaire aux conditions d'accès à l'internat de la réussite ont pu l'indiquer sur le dossier Admission Post-Bac et ont été invités à constituer un dossier de candidature, téléchargeable sur le site académique.

Onglet « Réussite pour tous »

Le dispositif des **cordées de la réussite** vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Elles se fondent sur un principe de solidarité entre établissements et s'inscrivent dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel. L'académie de Lyon compte 27 cordées labellisées, voici quelques exemples qui nous concernent :

- **Classe passerelle : une classe préparatoire à l'enseignement supérieur**, ENS
- **Cours magistraux pour élèves de 1^{ère}**, Université Lumière Lyon 2
- **Ouverture sociale des CPGE et école d'été**, INSA, PUP université Lyon 3, ECAM de Lyon, Vet'Agro Lyon, ENS Lyon, EM Lyon
- **Parcours pour l'orientation vers les filières d'économie et de gestion**, Université Lyon 2
- **Programme Égalité des chances et démocratisation** - Entrer à l'IEP, IEP Lyon
- **Séminaire Lycée**, Pôle universitaire de proximité, université Lyon3
- **Trait d'union**, ENS
- **Un jour en prépa = 2 ans pour réussir mon concours d'entrée en grande école !**, Lycée Saint-Just

Sur le site du SAIO

En cliquant sur l'onglet « Du lycée à l'enseignement supérieur », on a un message : « rubrique en construction », article daté du 10 janvier 2016... Mais on y trouve les coordonnées des :

Chargé.e.s de relation Lycées/Universités

Dans chaque université, une personne est en charge de la communication avec les équipes éducatives des lycées. Ces personnes peuvent répondre à toute question concernant la liaison entre les lycées et l'université ; elles participent à la mise en place de projets permettant aux lycéens et lycéennes de mieux appréhender les études supérieures.

Université Claude Bernard Lyon1

Anais VOGEL, chargée de communication auprès des lycées

Tél. : 04 26 23 71 36

Courriel : anais.vogel@univ-lyon1

Université Jean-Monnet Saint-Etienne

Laurie BRUNEL, responsable Pôle Information Orientation

Tél. : 04 77 42 17 12

Courriel : capavenir@univ-st-etienne.fr

Université Lumière Lyon 2

Wisam HAFIDH ABED ALI

Tél. : 04 78 69 74 37

Courriel : wisam.hafidhabedali@univ-lyon2.fr

Université Jean Moulin Lyon3

Catherine LOPEZ, chargée des relations Lycées

Tél. : 04 78 78 78 37

Courriel : catherine.lopez@univ-lyon3.fr